

Décision

Générale

colonial

Décision n° 954/SAAT/PERS du 1 octobre 1968 portant désignation du (Commandant civil de l'Aérodrome de Djibouti 962 du 1 octobre 1968 donnant délégation de signature.

n° 954/SAAT/PERS

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
1 octobre 1968

Numéro JO
n° 19 du 10/10/1968

Date du numéro
10 octobre 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

M. Georges Frendo, ingénieur des travaux de la navigation aérienne, est nommé, pour compter du 1 octobre 1968, Commandant de l'Aérodrome de Djibouti.

Art. 2

Le Chef du Service d'Etat de l'Aviation civile est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Louis SAGET.